

Débat sur les antennes relais : les ondes restent brouillées

I POLÉMIQUE I

La communication ne passe pas. Hier soir, aucune solution concrète n'a pu naître de la réunion rassemblant un collectif de riverains de Wazemmes, des élus de la ville et des représentants de l'opérateur de téléphonie Orange. L'installation de trois antennes relais fait toujours débat. **Un dialogue de sourds.**

Ils attendaient beaucoup de cette réunion. Une décision tout du moins, celle de démonter les trois antennes relais qui trônent désormais sur le 5/7 de la rue du Chauffour, à Wazemmes. Celles-ci ne sont pourtant pas encore en service, une des trois installations n'étant pas réglementaire. Sur ce point d'ailleurs, la trentaine de riverains a demandé des explications. Mais ils ont surtout pesté contre la pose « *en catimini* » des éléments. « *On nous met devant le fait accompli quand la réglementation oblige à prévenir deux mois à l'avance* », résume M. Cappelletti, qui vit à moins de vingt mètres des nouvelles antennes. Il a d'ailleurs pris soin, avant de venir, de dessiner des pancartes « *Souriez, vous êtes irradiés* », qu'il compte bien afficher dans le quartier.

Car voilà le vrai problème. « *Monsieur d'Orange, pouvez-vous nous certifier que nous n'encourons aucun risque en habitant si près ?* », demande une dame. Surtout que dans la salle circulent les articles annonçant la première condamnation à démonter une antenne pour « principe de précaution » à l'encontre d'un autre opérateur, Bouygues Telecom. « *C'est bien qu'il y a risque de danger* », martèle un autre.



Les riverains attendaient l'annonce du démontage des antennes, ils n'auront qu'un «on en reparlera» à l'issue de la réunion.

Santé contre argent

Avec colère et maladresse, chacun, à tour de rôle, explique ses inquiétudes. « *De ma fenêtre, je peux toucher l'antenne. Or les installateurs nous disent qu'à un mètre de l'installation, ils ne supportent pas. Ils ont même des combinaisons.* » Danielle Poliautre, présidente du conseil de quartier, tente d'éclaircir pour éviter les amalgames, essaye de calmer les esprits. Souvent en vain, tant les réponses manquent du côté de l'opérateur.

M. Decottignies, qui représente Orange, est vite dépassé. Ses arguments provoquent des esclandres. « *Démonter et remonter ailleurs, pourquoi pas, je ne suis pas habilité à y répondre. Il faut étudier les faisabilités. Mais ça nous fait perdre du temps, et de l'argent...* » **Il parle compensations financières quand en face on parle santé publique.** Mme Poliautre, résolument « pour » le principe de précaution, apporte une maigre assurance aux riverains, celle de s'engager à influencer la décision d'Orange. Mais légalement, la mairie ne peut rien interdire. Et de la bouche de M. Decottignies, Orange plante des antennes en vue de « *redimensionner le réseau pour l'avenir* ». Prévoyant, mais pas rassurant. • E. L.



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles..."

Aller à l'essentiel
c'est adopter
le standard BioInitiative
[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

